

Actualité > Société

Transports en Ile-de-France: le gouvernement valide le pass Navigo à tarif unique

Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 26/11/2014 à 16:33, mis à jour à 21:45

Matignon a annoncé ce mercredi que le gouvernement soutenait la création, dès l'année prochaine, d'un pass Navigo à un tarif unique au sein des transports en Ile-de-France. Le prix de cette nouvelle carte sera de 70 euros.

Partager 34 Tweeter 15 0 Partager 3 5 A+ A-



Le prix de ce pass Navigo sera de 70 euros.

afp.com/Jacques Demarthon

Il devrait débarquer dès l'année prochaine. Le gouvernement soutient la mise en place "dès 2015" du pass Navigo à un tarif unique de 70 euros dans les transports en Ile-de-France, qui abolira les zones tarifaires existantes dans la région, a annoncé Matignon ce mercredi.

Manuel Valls approuve l'accord préliminaire trouvé par le président de la Région Jean-Paul Huchon et le président de la Chambre de commerce régionale Pierre-Antoine Gailly, qui prévoit notamment une hausse du "versement transport", une taxe acquittée par les entreprises, afin de financer la mesure.

"Un pacte historique"

La mise en place de ce tarif unique était une promesse de campagne commune du PS et de son principal partenaire de majorité EELV, qui devait être honorée avant la fin du mandat régional, en 2015. Manuel Valls salue dans un communiqué le "pacte historique pour le développement économique de l'Ile-de-France" entre la région et les entreprises au bout de plusieurs mois de négociations.

Cette "mesure de justice sociale" était "particulièrement attendue par les habitants de la grande couronne", souligne le Premier ministre, lui-même élu d'Evry (Essonne). Actuellement, les tarifs s'échelonnent de 67,10 euros pour la zone 1-2 jusqu'à 113,20 euros pour la cinquième et dernière zone.

Retour de l'exonération de la redevance

Matignon précise, en outre, que le gouvernement soutiendra les amendements du député PS Olivier Faure (Seine-et-Marne), qui concrétise dans le projet de loi de finances rectificative 2014 l'accord trouvé: à savoir une hausse du versement transport en contrepartie du retour de l'exonération de la redevance pour création de bureaux (RCB) sur les opérations de démolition-reconstruction en Ile-de-France.

Ces amendements devraient être examinés en Commission des finances à l'Assemblée nationale ce mercredi après-midi, a-t-on appris de source parlementaire.

Avec AFP